

# EUROPEAN ROAD SAFETY VILLAGE

Brussels 13 and 14 October 2010



*eu* trio.be



## Project Team

Olivier MARCHAL  
Federal Public Service Mobility & Transports  
Rue du Progrès, 56 - 1210 Brussels  
Office +32 (0)2 2773884  
Fax +32 (0)2 2774010  
olivier.marchal@mobilite.fgov.be  
www.mobilite.fgov.be

Michaël JONNIAUX  
Federal Highway Police  
Rue Fritz Toussaint, 8 - 1050 Brussels  
Office +32 (0)2 6426351  
Fax +32 (0)2 6426528  
michael.jonniaux.2440@police.be  
www.police-eu2010.be

Serge VANSCHUYLENBERGH  
Belgian Institute for Road Safety  
Chaussée de Haecht, 1405 - 1130 Brussels  
Office +32 (0)2 2400661  
Fax +32 (0)2 2441598  
serge.vanschuylenbergh@ibsr.be  
www.ibsr.be or www.bivv.be



# sécurité routière et poursuite transfrontalière des infractions

Les 13 et 14 octobre 2010, la présidence Belge de l'UE et la Commission Européenne organisent à Bruxelles deux jours de conférence sur la sécurité routière. Durant ces deux journées, un « village européen de la sécurité routière » sera établi en vue de présenter les initiatives des Etats-membres en matière de prévention et de répression des quatre infractions prioritaires, les « 4 killers », concernées par la poursuite transfrontalière des infractions.

35.000 tués en 2009 sur les routes européennes ! Objectif de l'UE : avec vous, réduire ce nombre de moitié pour 2020



## EXCES DE VITESSE

- La vitesse excessive ou inadaptée joue un rôle déterminant dans 1 accident corporel sur 3.
- Le risque de décès pour un piéton impliqué dans un accident augmente très vite :
  - 5% à 30km/hr
  - 45% à 50km/hr
  - 85% à 65km/hr
- Diminuer la vitesse moyenne de 5 km/h entraînerait :
  - Moins 15% d'accidents corporels
  - Moins 25% de tués.



## CONDUITE SOUS INFLUENCE DE L'ALCOOL OU DE DROGUES



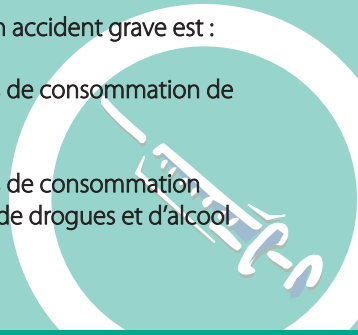
L'alcool joue un rôle dans 1 accident mortel sur 4.

Le risque d'accident mortel est :

- X 2,5 à 0,5 pour mille
- X 4,5 à 0,8 pour mille
- X 16 à 1,5 pour mille

Le risque d'un accident grave est :

- X 25 en cas de consommation de drogues
- X 35 en cas de consommation combinée de drogues et d'alcool



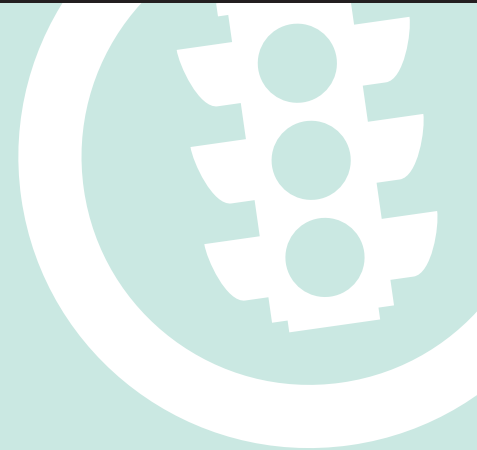
## NON PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE

- En cas d'accident, la ceinture réduit de
  - 40% le risque de traumatisme crânien
  - 50% le risque de décès ou de lésions
- Sans ceinture, le risque d'être tué existe à partir de 20 km/h
- Lors d'un choc à 50 km/h, la force d'impact correspond à 35 fois le poids de la personne. Ainsi, un adulte de 75 kg se transforme en une masse de plus de... 2.500 kg !

*La ceinture de sécurité vous maintient en place !*



## NON RESPECT DES FEUX DE CIRCULATION



En Région de Bruxelles-Capitale :

- 1 accident corporel sur 2 se produit à un carrefour
- plus d'1 accident sur 3 y est dû au non-respect des signaux lumineux.

Pourtant, la simple observation des principales règles de circulation suffit pour prévenir les accidents, mais également pour améliorer la fluidité du trafic.

